



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt quatre, le trente janvier à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 26
Pouvoirs : 2
Absent : /

Date de la convocation : 24 janvier 2024

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kevin, BEUGIN Valérie, GABIGNON Christophe, VERDUZIER Jean-Bernard, BARREAULT Mireille, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉES PAR POUVOIR :
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°14

Rapporteur : Dominique CHALLOT

OBJET : TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGETIQUE DE L'ÉCOLE ANNE FRANK – PHASE 2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ÉTAT (DETR/DSIL/FONDS VERT)

Dans le cadre de l'obligation liée au décret tertiaire, la commune de Naintré souhaite poursuivre les travaux d'isolation thermique de ses bâtiments de plus de 1000m². C'est le cas pour l'école Anne Frank.

Les deux ailes de l'école Anne Frank datent du début des années 1980, les performances énergétiques de ces bâtiments nécessitent donc d'être améliorées.

Le projet s'est découpé en 2 phases.

La phase I – 2023 a consisté à isoler les murs de l'aile Nord et à remplacer l'ensemble des menuiseries extérieures de l'établissement.

La phase II – 2024 prévoit l'installation de pompes à chaleur à absorption gaz, dimensionnées aux nouveaux besoins du bâtiment, avec une gestion technique centralisée ainsi que le remplacement des luminaires par des LED, et l'installation de Ventilation Mécanique Contrôlée double flux

L'Etat soutient les collectivités territoriales dans leurs opérations d'investissement **au titre des dotations de soutien à l'investissement (DETR et DSIL) et du Fonds vert 2024.**

La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) permet de financer les grandes priorités d'investissement des communes. Celle-ci incarne l'engagement de l'État en faveur d'un aménagement équilibré des territoires.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est une subvention d'Etat attribuée aux collectivités qui comptent entre 2 000 et 20 000 habitants. Elle a comme objectif prioritaire de soutenir la réalisation d'investissements et notamment les travaux de mise en sécurité et d'accessibilité.

Le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds vert », va de nouveau aider les collectivités à renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie. Le fonds vert permet notamment de financer la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

A ce titre, la commune de Naintré **souhaite bénéficier du soutien de l'Etat au titre des dotations de soutien à l'investissement (DETR et DSIL) et du Fonds vert 2024 pour effectuer la tranche II – 2024 des travaux de rénovation de l'école.**

L'État peut subventionner ce type de travaux.

Le plan de financement de la phase II – 2024 est le suivant :

-Subvention obtenue ETAT (DETR/DSIL), 13.73% soit :	75 000.00€
-Subvention obtenue Syndicat Energie Vienne, 25.74% soit :	140 607.52€
-Subventions demandées DETR/DSIL et Fonds Vert 2024, 20.14% soit :	110 000.00€
-Subvention demandée ACTIV 2 du Conseil Départemental, 20.14% soit :	110 000.00€
- Fonds propres, 20.25% soit :	110 641,05€
Total	546 248,57€ HT

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la **phase II - 2024** des travaux ainsi que le plan de financement tels que présentés et de solliciter les subventions de l'État pour les travaux 2024.

Considérant la nécessité d'engager la phase II - 2024 des travaux de rénovation de l'école Anne Frank,

Considérant le coût des travaux,

Considérant que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre du fonds de soutien « Fonds Vert » et des dotations de soutien DETR et DSIL à l'investissement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** les travaux de l'école Anne Frank d'un montant de 546 248,57€ HT.
- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à M le Maire de déposer la demande de subvention ;
- **décide** pour cette réalisation de solliciter une subvention à l'état dans le cadre du fonds vert 2024 et des dotations de soutien DETR/DSIL,
- **charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

le 01 FEV. 2024

